

FICHE 5

Concertation au sein du CREFOP (Commission puis Bureau, Bureau ?) sur La stratégie régionale en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle

L. 6123-3 CT issu de la Loi NOTRe, sous réserve des décrets d'application, par raisonnement analogique avec des modalités d'élaboration de la SRE

Rappel du contexte et enjeux de la concertation

L'organisation et les principales orientations du Service Public de l'Emploi (SPE) relevaient, jusqu'à la loi NOTRe, d'une stratégie régionale pour l'emploi élaborée par le Préfet, à partir d'un diagnostic territorial préparé par la DIRECCTE, avait vocation à définir :

- les orientations prioritaires à suivre pour développer l'emploi et sécuriser les transitions professionnelles (en particulier les publics les plus menacés par un éloignement durable du marché du travail),
- les zones d'interventions prioritaires pour lesquelles un SPE de proximité est mis en place,
- la programmation et modalités de suivi des moyens et dispositifs des politiques de l'emploi,
- le tout ayant vocation à être coordonné avec les stratégies du territoire en matière de formation professionnelle et d'orientation. C'est la concertation prévue au sein du Bureau qui assurait cette fonction.

Désormais, l'article L. 6123-4-1 du code du travail prévoit que « le Président du Conseil régional et le représentant de l'Etat dans la région élaborent une stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle [...]».

Le CREFOP « organise la concertation sur cette stratégie et en assure le suivi [...] » (L. 6123-3 CT).

Éléments de diagnostic à éclairer et points de vigilance

Etat des lieux :

- de la situation socioéconomique du territoire : profils des entreprises du Territoire, démographie, profils des DE, besoins récurrents ou émergents en emploi,
- Analyse des besoins en emploi et en qualification cibles (à 5/6 ans) et
- Des besoins prévisibles, dans les deux ans de la demande (métiers, compétences) sur le territoire, si possible, ajusté au regard des diagnostics spécialisés des schémas régionaux sectoriels
- Etude d'impact des stratégies de développement économique en cours sur le territoire, de la région ou de l'Etat (EDEC, COT, etc...)
- de la carte des formations et des consommations constatées de formation (+ évaluation insertion si disponible)
- de l'offre d'orientation sur le territoire : acteurs, offre de service : analyse « forces et faiblesses »

Axes de la stratégie régionale EFOP :

- définition des cibles de développement EFOP concertées (déclinaison dans les schémas du CPRDFOP)
- coordination des acteurs et des dispositifs au service de la stratégie concertée : objectifs de services et de développement de la coordination interinstitutionnelle
- modalités de pilotage et d'évaluation